

PROCES-VERBAL DU COMITE DU S.I.A.C.

26 NOVEMBRE 2009 - 18 heures

Date de la convocation du Comité Syndical : 20 novembre 2009

Délégués présents et absents excusés, se reporter pour chaque collectivité à la liste des délégués titulaires et suppléants ci-jointe.

Nombre de délégués titulaires en exercice	Nombre de délégués titulaires présents	Délégués suppléants remplaçants présents	Nombre de délégués votants
97	63	10	73

Assistaient également à la séance : Le personnel du SIAC.

Désignation du secrétaire de séance : Jacqueline GARIN

INTRODUCTION

M. FILLION rappelle les dates des deux prochains Comités syndicaux :

- jeudi 17 décembre 2009 : Vote du Budget Primitif 2010,
- jeudi 28 janvier 2010 : Arrêt du SCoT.

M. FILLION informe le Comité syndical du recours exercé en CNAC par la **SARL ALDI Marché** contre l'avis défavorable de la CDAC du 1^{er} septembre relatif à l'installation d'un supermarché alimentaire à Publier. M. LACROIX et lui-même se sont rendus à la CNAC le 12 novembre dernier afin de défendre la position du territoire. **La CNAC a rejeté le recours du demandeur et confirmé l'avis défavorable de la CDAC.** M. FILLION se réjouit que la solidarité territoriale, confortée par le projet de SCoT, ait porté ses fruits dans ce dossier.

M. FILLION propose d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour. Il rappelle que tous ces points ont été examinés par le Bureau du 12 novembre 2009, Présidé par M. Jean DENAIS.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 25/06/09
- Examen du Débat d'Orientations Budgétaires 2010 (PJ)
- Décision modificative n°6 (PJ)
- Création d'un poste de rédacteur chef (PJ)
- Demande de subvention animation CDDRA 2010 (PJ)
- Demande de subvention poste SCOT 2010 (PJ)
- Demande de subvention poste déplacement 2010 (PJ)
- Demande de subvention animation S2C 2010 (PJ)
- Demande de subvention poste animation Leader 2009 (PJ)
- Demande de subvention poste animation Leader 2010 (PJ)
- Demande de subvention poste Gestion 2009 (PJ)

- Demande de subvention poste Gestion 2010 (PJ)
- Demande de subvention poste Géoparc 2009 (PJ)
- Demande de subvention poste Géoparc 2010 (PJ)
- Demande de subvention animation contrat de bassin des Dranses et de l'est lémanique 2010 (PJ)
- Convention SIAC - Editions MYTHRA (PJ)
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DU 25 JUIN 2009

Le compte-rendu, adressé le 5 octobre 2009 par courrier, est approuvé à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Les orientations pour la préparation du budget 2010 sont les suivantes. M. FILLION précise qu'elles incluent les dépenses liées au contrat de bassin Dranses et Est lémanique, qui seront entièrement financées par les subventions et les participations spécifiques des collectivités impliquées (Thonon, CCPE, SICVA, CCVA, SIHC, Morzine/Avoriaz, Les Gets). Il s'agit d'une opération « blanche » pour le SIAC.

Par ailleurs, M. FILLION insiste sur le fait que l'augmentation des participations des collectivités membres est entièrement liée aux charges du financement du contournement de Thonon-les-Bains (intérêts, amortissement des subventions versées, capital...). **Ni les politiques contractuelles (Leader, CDDRA), ni le projet de Géoparc, ni le SCoT ne sont à l'origine de l'augmentation des participations des membres.**

M. FILLION passe la parole à M. RAMBICUR et à Mme BILLAULT pour la présentation du DOB.

• DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

60	Achat de fournitures	BP 2009 : 11 500,00 €	BP 2010 : 11 000,00 €	<input type="checkbox"/>
----	-----------------------------	-----------------------	------------------------------	--------------------------

Le poste "Achat de fournitures" regroupe les dépenses d'électricité, de carburants, de petit équipement et fournitures administratives. Les crédits qui lui seraient affectés sont en légère baisse.

61	Services extérieurs	BP 2009 : 139 000,00 €	BP 2010 : 259 500,00 €	<input type="checkbox"/>
----	----------------------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

Les locations immobilières, mobilières, les charges locatives, entretiens et réparations, la maintenance, les primes d'assurance, la documentation ne feraient l'objet que de faibles augmentations liées à l'augmentation du "coût de la vie".

Les prestations de services passeraient de 89 k€ à 205 k€, en particulier pour prévoir le lancement des études liées au contrat de bassin Dranses et Est lémaniques (dépenses de 93 k€ soutenues à 80%). Les autres prestations relèvent du projet de Géoparc (route géologique du Chablais, itinéraires alpestres et route géologique : dépenses soutenues à 80%), des outils de communication (graphisme 2 Chabl'écho 2010, refonte site Internet, reportages, copies copieur), d'un conseil juridique dans le cadre du SCoT, de l'entretien des locaux. Les recettes associées aux prestations de service seraient de l'ordre de 170 k€.

62	Autres services	BP 2009 : 57 400,00 €	BP 2010 : 67 000,00 €	<input type="checkbox"/>
----	------------------------	-----------------------	------------------------------	--------------------------

Le poste le plus important (environ 35 k€ soutenus de 30 à 80%) est celui de l'impression des outils de communication du SIAC (Chabl'écho, plaquette CDDRA/Leader, projet de Géoparc...). Les autres dépenses (annonces, cérémonies, transports, affranchissement et communications) sont à peu près stables par rapport à 2009, sauf les frais postaux pour l'acheminement du courrier (nouvelle dépense), la diminution des dépenses de télécommunications (changement d'opérateur) et l'optimisation des dépenses courantes. Recettes associées de l'ordre de 26 k€.

64	Dépenses de personnel	BP 2009 : 451 358,82 €	BP 2010 : 454 000,00 €	<input type="checkbox"/>
----	------------------------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

Les crédits 2009 avaient été surestimés lors de la reprise du personnel "Leader". Les dépenses de personnel seraient quasiment stables malgré le recrutement d'un animateur du contrat de bassin des Dranses et de l'Est lémanique soutenu à 80%. Les recettes associées aux dépenses de personnel atteindraient 210 k€.

65	Autres charges de gestion	BP 2009 : 234 202,00 €	BP 2010 : 96 500,00 €	<input type="checkbox"/>
----	----------------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------

Les crédits 2010 sont en baisse, en lien avec la diminution des subventions versées.

Il est confirmé à M. BATTANDIER que les dépenses évoquées en Bureau (soutiens potentiels du SIAC à la Mission Locale et à Chablais Léman Développement) sont bien inscrites dans les « Autres charges de gestion » et non en « Dépenses imprévues ».

Globalement, sur les chapitres 60 à 65, les charges générales de fonctionnement des services du SIAC (fournitures, services extérieurs, autres services, personnel, charges de gestion courante) seraient en diminution de près de 5 500 € par rapport à 2009.

66	Charges financières	BP 2009 : 803 000,00 €	BP 2010 : 955 320,00 €	<input type="checkbox"/>
----	----------------------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

L'augmentation est due à l'évolution des intérêts des emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains : + 152 320 €.

68	Dotations aux amortissements	BP 2009 : 725 361,00 €	BP 2010 : 698 985,00 €	<input type="checkbox"/>
----	-------------------------------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

Il s'agit notamment de l'amortissement des subventions d'équipement versées au CG74 dans le cadre du financement du contournement de Thonon-les-Bains. Ces dépenses génèrent, par le processus comptable de la M14, une part de l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement.

M. RAMBICUR précise que des contacts sont pris avec la Trésorerie et la Sous-Préfecture afin d'amortir les subventions d'équipement versées sur 40 ans et non 30 ans, ce qui a pour conséquence de réduire ce poste de dépenses de près de 200k€ (étalement des dépenses) et d'éviter d'appeler trop de participations auprès des membres. Ceci serait par ailleurs inutile. Ces dotations génèrent en effet des recettes en investissement que le SIAC n'utiliseraient pas entièrement puisque le financement du contournement est terminé.

M. VULLIEZ demande à ce que le tableau synthétique du projet de budget soit à l'avenir transmis aux délégués.

Les intérêts et dotations aux amortissements représenteraient 65% des dépenses de fonctionnement et 79% des participations des collectivités membres.

022	Dépenses imprévues	BP 2009 : 2 000,00 €	BP 2010 : 2 000,00 €	. =
-----	---------------------------	----------------------	-----------------------------	-----

• RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7472	Subventions Région	BP 2009 : 287 740,00 €	BP 2010 : 184 650,00 €	<input type="checkbox"/>
------	---------------------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

Cette diminution des subventions s'explique notamment par l'absence de subventions liées au financement des navettes lacustres en 2010 (98 740 € en 2009). M. FILLION précise que des contacts sont en cours avec la Région pour travailler sur le financement futur des transports lacustres par le Conseil régional (fonds CDDRA ou lignes directes : réponse en attente).

Les aides régionales se monteraient en particulier à 101 k€ pour les postes du SIAC (animations CDDRA, SCOT, société civile, déplacements, Géoparc), 37 k€ pour les outils de communication et 30 k€ pour le contrat de bassin des Dranses et Estlémanique (études et animation).

M. FILLION précise que les postes du SIAC (animation CDDRA, SCoT, Déplacements, S2C) feront bien l'objet de financements régionaux entre les 2 CDRA.

Il informe également le Comité que le SIAC a obtenu le financement du chargé de mission du Point d'Accueil des Saisonniers de la Mission Locale pour le 1^{er} semestre 2010.

M. MOILLE précise qu'il a négocié un crédit de 15 600 € pour un semestre sur la base de 50% de financement régional et 50% du SIAC.

Mme BAUD-ROCHE rappelle que le Mission Locale est une structure de service public qui fonctionne sans trésorerie, d'où l'importance des aides financières attribuées au PAS.

7473	Subventions CG74	BP 2009 : 45 000,00 €	BP 2010 : 34 300,00 €	<input type="checkbox"/>
------	-------------------------	-----------------------	------------------------------	--------------------------

Les aides du Conseil Général portent essentiellement sur l'animation et la communication Leader (17 k€), le programme "Ressources Naturelles et Culturelles des 3 Chablais" (3 k€) et le soutien au contrat de bassin des Dranses et Est lémanique (14 k€).

7478	Subventions Agence de l'Eau	BP 2009 : 12 375,00 €	BP 2010 : 64 100,00 €	<input type="checkbox"/>
------	------------------------------------	-----------------------	------------------------------	--------------------------

Les aides de l'Agence de l'Eau portaient en 2009 sur l'étude préalable et la préparation du Dossier Sommaire de Candidature du contrat de bassin des Dranses et de l'Est lémanique. En 2010, elles porteraient sur la préparation du Contrat définitif : animation 17 k€ et études 47 k€.

7478	Europe	BP 2009 : 105 125,00 €	BP 2010 : 115 100,00 €	<input type="checkbox"/>
------	---------------	------------------------	-------------------------------	--------------------------

Il s'agit des soutiens aux postes d'animation et de gestion du programme Leader, à l'animation et aux outils de communication du projet de Géoparc. Des aides Interreg sont également perçues par le SIAC dans le cadre du programme de valorisation des patrimoines naturels et culturels des Trois Chablais.

7478	Subventions Autres	BP 2009 : 0 €	BP 2010 : 7 200,00 €	<input type="checkbox"/>
------	---------------------------	---------------	-----------------------------	--------------------------

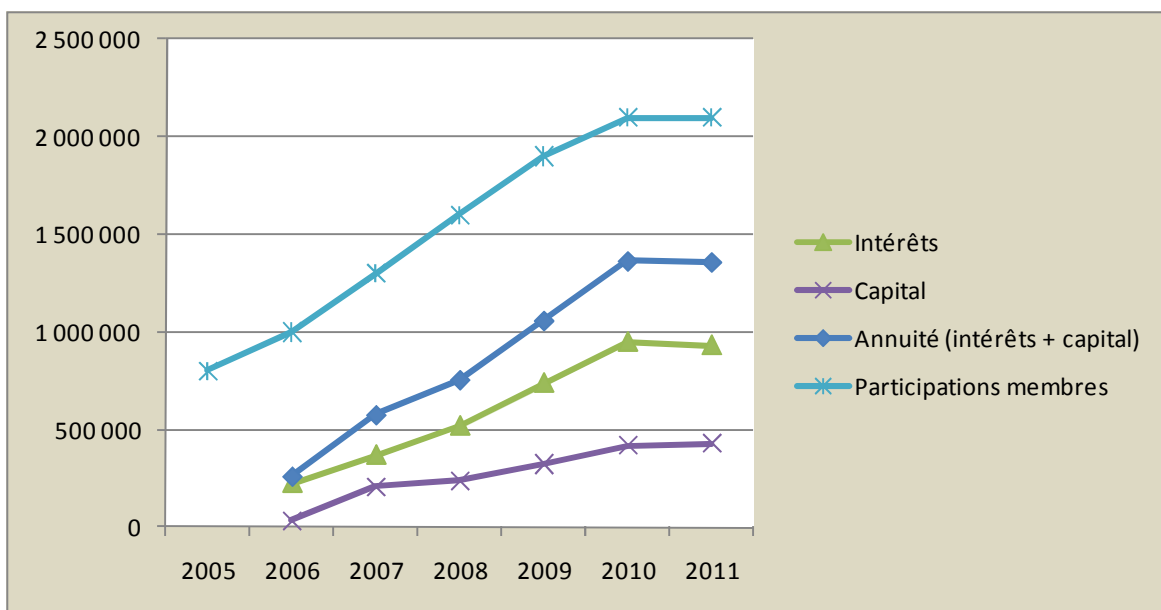
Aides diverses également perçues par le SIAC dans le cadre du programme de valorisation des patrimoines naturels et culturels des Trois Chablais.

7474 et 7475	Participations des communes et EPCI membres	BP 2009 : 1 900 000 €	BP 2010 : 2 100 000 €	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	-----------------------	------------------------------	--------------------------

Les participations des membres permettent d'assumer l'augmentation des charges financières liées aux emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains. La participation de 2 100 000 € qui avait été simulée depuis 2005 est respectée.

7474 et 7475	Participations des communes et EPCI du bassin Dranses/Est lémanique	BP 2009 : 0 €	BP 2010 : 30 000 €	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	---------------	---------------------------	--------------------------

En 2010, elles porteront sur le financement d'une partie des dépenses de préparation du Contrat définitif (animation et études complémentaires). Seules les collectivités concernées seront appelées (Thonon, CCPE, SICVA, CCVA, SIHC, Morzine/Avoriaz, Les Gets).



• DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1641	Remboursement d'emprunt	BP 2009 : 321 860 €	BP 2010 : 418 347 €	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------------	---------------------	----------------------------	--------------------------

L'augmentation est due à l'évolution du capital à rembourser des emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains : + 96 487 €.

202	Frais documents d'urbanisme	BP 2009 : 498 332,06 €	BP 2010 : 60 000,00 €	<input type="checkbox"/>
-----	------------------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------

Le SCoT devrait être arrêté en janvier 2010. Les dernières dépenses portent sur des frais de duplication ainsi que des études qui peuvent lui être associées (étude Transport à la Demande, Schéma d'Aménagement Cyclable).

205	Concessions	BP 2009 : 3 911,00 €	BP 2010 : 7 500,00 €	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------	----------------------	-----------------------------	--------------------------

Ces dépenses concernent l'acquisition de licences et d'un PC pour l'animation du Contrat de Bassin.

21	Immobilisations corporelles	BP 2009 : 40 089,00 €	BP 2010 : 2 000,00 €	<input type="checkbox"/>
----	------------------------------------	-----------------------	-----------------------------	--------------------------

Ces dépenses concernent l'acquisition d'un bureau pour l'animation du Contrat de Bassin.

2041 3	Subvention d'équipement versée	BP 2009 : 5 995 000 €	BP 2010 : 212 283,00 €	<input type="checkbox"/>
-----------	---------------------------------------	-----------------------	-------------------------------	--------------------------

Il s'agit des ultimes versements au CG74 pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains.

020	Dépenses imprévues	BP 2009 : 2 500,00 €	BP 2010 : 2 500,00 €	. =
-----	---------------------------	----------------------	-----------------------------	-----

• RECETTES D'INVESTISSEMENT

1311	Subvention d'Etat	BP 2009 : 300 353,00 €	BP 2010 : 1 500,00 €	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------

Le soutien de l'Etat pour le SCoT (1 €/habitant) est terminé. Cette subvention porte sur l'acquisition de mobilier (animation Contrat de Bassin).

1022	FCTVA	BP 2009 : 20 000,00 €	BP 2010 : 11 100,00 €	<input type="checkbox"/>
280	Amortissement	BP 2009 : 725 361,00 €	BP 2010 : 698 985,00 €	<input type="checkbox"/>

Recettes liées à l'autofinancement (dotations aux amortissements de la section de fonctionnement).

Aucun emprunt n'est prévu en 2010.

M. BATTANDIER demande à M. FILLION de présenter la note annexe jointe au DOB concernant le **Contrat de Bassin des Dranses et de l'Est lémanique**. M. FILLION rappelle l'historique du projet :

- *Milieu des années 1990 : première procédure de type SAGE, non aboutie, sur le bassin versant des Dranses*
- *2003 : création du SIAC ; aide à la reprise de la réflexion, dans le cadre du SCoT*
- *17 mars et 16 mai 2006 : rencontres entre les élus du territoire à l'initiative du CG74 et relance du projet de contrat de bassin*
- *16 novembre 2006 : attribution de l'étude d'opportunité sur le bassin des Dranses au cabinet Agrestis par le Comité syndical du SIAC*
- *Déroulement et suivi de l'étude d'opportunité (15 réunions) :*
 - *Comité de pilotage de démarrage du 16/01/07,*
 - *Diagnostic : 8 réunions de territoire (basse Dranse 06/03/07 et 26/06/07, vallée du Brevon 07/03/07 et 25/06/07, vallée d'Aulps 06/03/07 et 26/06/07, vallée d'Abondance 11/04/07 et 25/06/07),*
 - *Comité de pilotage du 05/07/07 et décision de l'extension du périmètre d'étude à l'est lémanique,*
 - *Enjeux et orientations : 4 réunions de territoire (basse Dranse 30/10/07, vallée du Brevon 25/10/07, vallée d'Aulps 22/10/07, vallée d'Abondance 25/10/07),*
 - *Réunion des partenaires socio-économiques le 07/12/07,*
- *Comité de pilotage du 20/12/2007 : validation de l'engagement d'une procédure « contrat de rivière » sur le bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique*
- *Comité de pilotage du 20/11/2008 (nouveau mandat) : confirmation de la décision de 2007 et validation de la préparation du dossier de candidature définitif par le SIAC*
- **Comité syndical du 22/01/2009 : désignation du SIAC comme structure porteuse de l'animation et des études nécessaires à la préparation du dossier de candidature définitif**
- *Envoi du projet de Dossier Sommaire de Candidature du Contrat de Bassin des Dranses et de l'Est lémanique aux collectivités impliquées (mail du 26/02/2009) ; recueil et intégration des observations (dont celles de Thonon, Morzine et du SI du Haut Chablais) en préparation du COPIL du 28 mai 2009*
- *Comité de pilotage du 28/05/2009 : validation du Dossier Sommaire de Candidature du Contrat de Bassin des Dranses et de l'Est lémanique après consultation des collectivités impliquées. Envoi du DSC à toutes les collectivités concernées*
- *22/06/09 : transmission du DSC au Préfet de la Haute-Savoie*
- **Octobre 2009 : Présentation du DSC au Comité d'avis de la Région et au Comité d'agrément de l'Agence de l'Eau. L'agrément provisoire a été accordé au SIAC.**

Un **Comité de rivières** doit maintenant être constitué. C'est lui qui pilote l'élaboration du contrat, qui l'anime et qui le suit. Il a pour fonction de :

- ▶ valider et/ou d'orienter l'action des commissions thématiques,
- ▶ de valider la rédaction du contrat de bassin définitif.

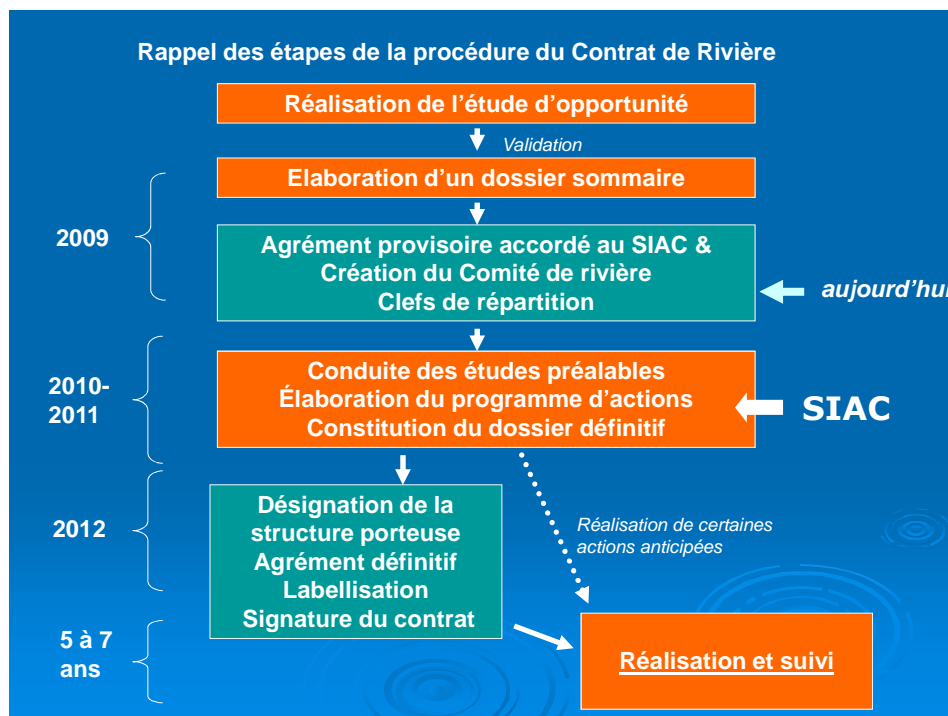
Ses membres sont désignés par arrêté préfectoral. Ils sont répartis en collèges :

- ▶ Les collectivités territoriales,
- ▶ Les services et établissements publics,
- ▶ Les usagers et associations.

Ce n'est donc pas le Comité syndical du SIAC qui pilote le contrat. Cependant, conformément à sa délibération de janvier 2009, au Dossier Sommaire de Candidature validé lors du Comité de Pilotage de mai 2009 et investi de l'agrément provisoire depuis octobre 2009, **c'est le SIAC qui est chargé de :**

- **Recruter le(s) chargé(s) de mission,**
- **Assurer le portage administratif et financier des études complémentaires,**
- **Assurer le secrétariat technique et administratif du comité de bassin et des commissions thématiques,**
- **Coordonner et porter l'animation générale du projet et la communication,**
- **Préparer la rédaction du contrat définitif.**

A l'issue de cette phase préparatoire (2012), le Comité de rivières devra alors désigner la structure porteuse de la phase opérationnelle du contrat, qui sera mentionnée dans le Contrat définitif.



M. FILLION conclut sur le fait que le SIAC a été désigné par délibération pour porter administrativement la préparation du contrat de bassin (études et animation) qui sera supervisée par le Comité de rivières.

C'est ce même Comité qui débattera de la structure qui sera chargée du portage de la phase opérationnelle du contrat. Cette structure porteuse devra être adaptée en termes de périmètre et de cohérence par rapport à la réglementation (réforme des collectivités territoriales, optimisation des structures afin d'éviter "tout phénomène d'empilement superflu"). Il a bien pris note de la candidature du SIEERTE qui sera examinée en temps voulu par le Comité de rivières.

M. BOURON précise que le SIEERTE serait dissout s'il ne pouvait justifier d'activités. Trois hypothèses ont donc été étudiées lors du Comité syndical du SIEERTE du 17 décembre :

- sa dissolution,
- le portage de certaines actions opérationnelles du futur contrat,
- sa candidature au portage de la phase opérationnelle du contrat de bassin en associant les autres collectivités concernées. Il précise que le SIEERTE a l'habitude de travailler sur la basse Dranse et sur la problématique de l'eau. Le SIEERTE a choisi de développer cette piste qui pourra prospérer ou non. Le mérite aura été de la présenter.

M. FILLION revient, en référence au compte-rendu du Comité du SIEERTE et à titre d'information des délégués, sur les statuts du SIAC qui peuvent évoluer très simplement au vu des délibérations déjà prises par son Comité syndical (portage du programme Leader, du projet de Géoparc...). Les simulations concernant le

mode de calcul des participations des membres et leur représentation en termes de nombre de délégués ont été réalisées. Contrairement au compte-rendu du Comité du SIEERTE, le nombre de délégués du SIEERTE au SIAC ne passerait pas de 50% à 30% mais serait réduit de 3 délégués seulement sur les 25 titulaires actuels.

M. MOILLE précise que la date de 2010 pour la désignation de la structure porteuse du Contrat de bassin est très optimiste. La Région accompagnera la préparation du Contrat à hauteur de 24 k€ par an pour l'animation et 60 k€ pour les études.

M. DURET insiste sur l'importance du Comité de rivières et non de discuter prématurément de la structure qui portera le Contrat.

M. DENAIS mentionne que la note relative au déroulement du Contrat, qui a été ajoutée aux pièces du Comité syndical constitue un éclairage objectif.

M. FILLION avait souhaité ajouter cette note à la suite des débats du Comité syndical du SIEERTE afin de clarifier le sujet. Tout est prêt pour avancer de manière constructive si les élus en ont la volonté. Il rappelle le budget prévisionnel 2010 de la préparation du contrat, dont les dépenses et les recettes sont incluses dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui vient d'être abordé.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Fournitures	900,00	Région	29 950,00
Services extérieurs	93 500,00	CG74	13 950,00
Autres services	2 020,00	Agence de l'Eau	64 020,00
Personnel	40 000,00	Collectivités concernées	28 500,00
Total	136 420,00	Total	136 420,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
PC et bureau	3 000,00	Agence de l'Eau	1 500,00
		Collectivités concernées	1 500,00
Total	3 000,00	Total	3 000,00

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve les orientations budgétaires 2010.

3. DECISION MODIFICATIVE N°6

Elle est destinée au financement des prestations de services. Les crédits seront modifiés en dépenses de fonctionnement.

Section	article et fonction	Montant
Fonctionnement Dépenses	Fêtes et cérémonies - 6232	- 7 000 €
	Publications – 6237	- 30 000 €
	Voyages et déplacements - 6251	- 2 000 €
	Prestations de services – 611	+ 39 000 €

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°6.

4. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR EN REDACTEUR CHEF

Les effectifs du SIAC incluent un poste de rédacteur pour les missions d'administration générale du SIAC. La personne occupant ce poste a réussi son concours de rédacteur chef.

Considérant les nouvelles missions attribuées à cet agent (chargée de communication du SIAC, animatrice de la société civile du Chablais), il est envisagé de transformer ce poste de rédacteur en poste de rédacteur chef.

Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste de rédacteur chef,
- d'approuver la suppression du poste de rédacteur,
- de mettre à jour en conséquence le tableau des effectifs du Syndicat,
- d'autoriser le Président du SIAC à effectuer les formalités associées (publicité de vacance de poste...),
- d'imputer la dépense en résultant sur les crédits du budget correspondant.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. FILLION présente les demandes de subventions 2010 concernant les postes du SIAC. Il confirme que ceux-ci feront bien l'objet d'un financement régional sur le premier semestre 2010 en attendant la signature du nouveau CDDRA.

- Animation CDDRA 2010

A la demande de M. TRINCAT qui soulève la difficulté pour les communes de créer des postes, M. FILLION rappelle que l'animateur CDDRA s'est chargé en 2009 de rédiger la Charte de Développement Durable du CDDRA, d'organiser l'appel à projets auprès des collectivités du SIAC, de préciser quels projets pourraient être inscrits dans le CDDRA et de rédiger le Contrat de Développement Durable qui sera signé en 2010 avec la Région. Ce contrat apportera près de 8 M€ au territoire.

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation SCoT 2010

M. DENAIS demande à ce que les communes disposent d'un texte commun rédigé par le SIAC, sur la base des travaux du SCoT, dans le cadre de l'avis qu'elles doivent émettre sur le projet de DTA avant le 9 février 2010.

M. FILLION propose qu'un avis soit examiné par le Bureau qui fera la proposition d'une contribution commune.

M. COLLOUB évoque les difficultés rencontrées par les communes dans le cadre de la révision de leur PLU, malgré la présence de la chargée de mission du SCoT.

M. FILLION souhaite que cessent les attaques adressées aux techniciens du SIAC. Les PLU sont réalisés sous la responsabilité des élus communaux et non du SIAC.

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation "Mobilité et déplacements" 2010

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation de la société civile 2010

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation Leader 2009 et 2010

A la demande de M. FILLON, Mme BILLAULT explique que la convention avec le CNASEA pour le lancement du programme Leader, validée lors du Conseil syndical du 26 mars 2009, n'a été signée que dernièrement (le 8 octobre 2009). Le SIAC doit donc procéder a posteriori aux demandes de subventions des postes concernés pour l'année 2009. Elle précise également que les pourcentages mentionnés dans les délibérations portent rarement sur l'intégralité des dépenses globales du poste concerné, ce qui explique que la somme des pourcentages dépasse parfois les 100 %.

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Gestion CDDRA et Leader 2009 et 2010

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation Géoparc 2009 et 2010

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

- Animation contrat de bassin des Dranses et de l'est lémanique 2010

Il ne s'agit que de la demande de subventions. Il restera à créer et à pourvoir ce poste.

Après en avoir débattu, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions à affecter à ce projet.

6. CONVENTION SIAC/EDITIONS MYTHRA

Dans le cadre du projet de Géoparc, des outils de communication sont prévus, et en particulier l'édition de 6 nouvelles cartes complémentaires de la série existantes afin de couvrir l'ensemble du territoire.

300 exemplaires de chaque carte seront produits dans un premier temps pour une distribution gratuite et de nouvelles séries de cartes seront ensuite éditées dans le but de les commercialiser.

Les Editions MYTHRA peuvent assurer la reproduction, la distribution et la vente des cartes, et le reversement au SIAC de 6% du prix de vente unitaire des cartes.

A la demande de Mme BAUD-ROCHE, il est rappelé que l'édition des 300 premiers exemplaires a été financée avec le soutien du CDRA et du programme Leader.

Il est confirmé à M. GOBBER que les cartes seront distribuées sur l'ensemble du territoire. Les sites promus sont : Dunes et plage d'Excenevex, Vignoble de Crépy, Tourbière du Maravant, Delta de la Dranse, Chenal de Bons-en-Chablais, Mont César, Lac de Vallon, Gorges du Pont du Diable, Lac de Montriond, Rouleau de Bossetan, Ardoisières d'Avoriaz, Lac d'Arvouin, Lac des Ecoles, Panorama du Haut Chablais, Géologie des Préalpes du Chablais, les Vouas du Lyaud, Panorama du Belvédère de Trechauffex, Col de Joux Plane.

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention ci-joint entre le SIAC et les Editions MYTHRA, et autorise M. le Président du SIAC à la signer ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de cet accord.

7. QUESTIONS DIVERSES

- GAL : M. MEYNET informe le Comité de la dissolution de l'association du GAL (qui portait l'ancien programme Leader+), dont les reliquats de trésorerie (16 694 €) seront reversés au SIAC. Il profite de ce point pour rendre hommage au travail réalisé par M. Jean-Claude REYNAUD
- CDDRA : Mme GARIN informe le Comité de l'organisation de commissions thématiques en janvier ainsi que d'un Comité de pilotage afin de finaliser le CDDRA. Elle invite les délégués à assister à la signature de la Charte de Développement Durable le 14 décembre prochain à 15 h 30 au Palais Lumière à Evian.

Mme BAUD-ROCHE s'étonne de la rapidité avec laquelle a été signé le Label Grand Projet du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

M. MOILLE rappelle que le CDDRA ne peut être signé qu'après passage en Comité d'Avis et en Commission Permanente de la Région.

M. ZORY trouve que la procédure va assez vite et rappelle que 8 M€ sont en jeu.

- Divers : Mme GARIN invite les délégués à assister au Grand Débat sur la Ruralité qui aura lieu à Seytroux le 17 novembre 2009 à 18 h 30.

M. FILLION met fin à la séance.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : JEUDI 17 DECEMBRE à 18 h 00 ESPACE TULLY